

# Extraits des séances du Conseil communal de Mersch

Conseil communal du **22 mai 2024**

Présents : Malherbe M., bourgmestre, Toussaint A., Krier H. et Reiland M., échevins, Bemtgen F., Caldarella Weis M., Costa N., Feller-Wilmes J., Kass F., Krier M., Marques D., Miny R., Prickaerts P. et Vullers W., conseillers, M. Neyens T., secrétaire,

Absent : excusé: Weiler M., conseillère

Vote par procuration :  
Weiler M. a donné procuration à Bemtgen F.

## **À huis clos : Démission présentée par un fonctionnaire communal**

Le conseil communal décide à l'unanimité d'accorder démission honorable de ses fonctions à Madame Pia Bartimes avec effet au 1<sup>er</sup> février 2025, remercie l'intéressée de ses bons et loyaux services et lui confère le titre honorifique de ses fonctions.

## **À huis clos : Nomination d'un agent du groupe de traitement B1**

Madame Nadine Schiltz, domiciliée à, est nommée définitivement au poste d'agent dans le groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, sous le statut du fonctionnaire communal pour le service financier communal.

## **À huis clos : Proposition d'affectation de personnel enseignant**

Le conseil communal, à l'unanimité des voix, propose à Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

d'affecter au poste d'instituteur/d'institutrice dans l'enseignement fondamental, cycle 1, auprès de la commune de Mersch pour l'année scolaire 2024/2025:

- Madame Georges Lara, domiciliée à Buschdorf ;

d'affecter aux postes d'instituteur/d'institutrice dans l'enseignement fondamental, cycle 2-4, auprès de la commune de Mersch à partir de l'année scolaire 2024/2025 :

- Madame Schock Valérie Barbara, domiciliée à Mersch,
- Monsieur Schiltz Pit, domicilié à Esch-sur-Alzette,
- Madame Kirsch Jessie, domiciliée à Medernach,
- Madame Douw Mina, domiciliée à Gilsdorf,
- Monsieur Leclerc Tim, domicilié à Eischen,
- Madame Ferron Carole, domiciliée à Schieren,
- Madame Petit Liz, domiciliée à Beringen ;

d'affecter aux postes d'instituteur/d'institutrice dans l'enseignement fondamental, cycle 2-4, auprès de la commune de Mersch pour l'année scolaire 2024/2025 :

- Madame Bertrand Elisa, domiciliée à Tuntange,
- Monsieur Frisch Olivier, domicilié à Mersch,

d'affecter aux postes d'instituteur/d'institutrice (surnuméraire) dans l'enseignement fondamental, cycle

2-4, auprès de la commune de Mersch pour l'année scolaire 2024/2025 :

- Madame Joëlle Helbach, domiciliée à Beringen,
- Monsieur Thill Tom, domicilié à Eischen,
- Madame Schroeder Liss, domiciliée à Reimberg,
- Monsieur Melchior Roy, domicilié à Eisenborn.

### **Enseignement fondamental : Approbation de l'organisation scolaire provisoire de l'année scolaire 2024/2025**

Le conseil communal, à l'unanimité des membres présents :

- arrête l'organisation scolaire provisoire de l'année 2024/2025 de l'enseignement fondamental ;
- approuve le Plan de développement scolaire (PDS) pour la période 2024-2027.

### **Organisation scolaire de l'année 2024/2025 de la "Regional Museksschoul Uelzechtdall"**

Le conseil communal, approuve à l'unanimité des membres présents :

- l'organisation scolaire provisoire présentée par l'UGDA pour l'année scolaire 2024/2025 ;
- l'estimation des frais des cours de musique pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 août 2025, qui s'élève à 1.000.040,12 €.

### **Création de postes sous le statut du fonctionnaire communal**

Le conseil communal décide à l'unanimité

- de créer un poste dans le groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, sous le statut du fonctionnaire communal, pour le service du personnel et scolaire,
- de créer un poste dans le groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, sous le statut du fonctionnaire communal, pour le service relations publiques,
- de créer un poste dans le groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, sous le statut du fonctionnaire communal, pour le secrétariat/réception du service technique,
- de créer un poste dans le groupe de traitement B1, sous-groupe technique, sous le statut du fonctionnaire communal, pour le service bâtiments,
- de créer un poste dans le groupe de traitement C1, sous-groupe administratif, sous le statut du fonctionnaire communal, pour la réception,
- de créer un poste dans le groupe de traitement C1, sous-groupe technique, sous le statut du fonctionnaire communal, pour le service informatique,
- de créer un poste dans le groupe de traitement C1, sous-groupe technique, sous le statut du fonctionnaire communal, pour le service bâtiments.

### **Création d'un poste sous le statut du salarié à tâche intellectuelle**

Le conseil communal décide à l'unanimité de créer un poste sous le statut du salarié à tâche intellectuelle en vue du recrutement d'un collaborateur diplômé en design dans le domaine des médias et de la communication pour les besoins du service des relations publiques.

## **Urbanisme:**

### ***Aménagement particulier***

Le conseil communal, décide

- d'approuver le projet d'aménagement particulier présenté par le bureau pact S.à r.l. de Grevenmacher pour compte de l'Administration communale de Mersch portant sur des fonds inscrits au cadastre de la commune de Mersch, section G de Mersch, aux lieux-dits « Merscher Berg », « Auf dem Mierscher Weg », « Notzengrund », « Auf dem Pettingerweg », « In den Gehren » et « Auf dem Reckinger Weg » visant l'aménagement des zones d'activités économiques communale et régionale ZAMID sous condition que le PAP soit adapté selon les remarques de la Cellule d'évaluation ;
- d'utiliser l'indemnité compensatoire pour le financement des infrastructures publiques à envisager dans l'intérêt du quartier et notamment l'aménagement des réseaux secs et de canalisations.

### ***Renouvellement de la canalisation à la Place de l'Église à Mersch***

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le devis pour le renouvellement de la canalisation à la Place de l'Église à Mersch au montant total de 585.151,92 € TTC ;

### ***Adaptation des infrastructures au parc communal à Mersch***

Le conseil communal, attendu qu'un élargissement des chemins piétons et la mise en place d'un éclairage public sont indispensables à la sécurité et au confort des usagers de l'espace public, décide à l'unanimité, d'approuver le devis relatif à l'adaptation des infrastructures au parc communal à Mersch au montant total de 540.000,00 € TTC.

### ***Renouvellement de diverses infrastructures au parc communal à Mersch***

Le conseil communal, attendu qu'une partie des infrastructures connaissent des dégradations et qu'il est dès lors indiqué, tant du point de vue usage que du point de vue sécurité, de procéder à leur remise en état, décide d'approuver le devis relatif au renouvellement d'une partie des infrastructures au parc communal à Mersch au montant total de 110.000,00 € TTC.

### ***Réfection du trottoir situé entre le pont OA201 sur l'Eisch et l'intersection des routes N7 et CR102 dite « Place de l'Étoile » à Mersch***

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le devis pour la réfection du trottoir situé entre le pont OA201 sur l'Eisch et l'intersection des routes N7 et CR102 dite « Place de l'Étoile » à Mersch au montant total de 90.000,00 € TTC.

### ***Reconstruction du pont OA201 sur l'Eisch dans le cadre du réaménagement de la Rue Grande-Duchesse Charlotte à Mersch***

Le conseil communal, attendu qu'il s'est avéré que la conduite d'eau en fonte ductile est vétuste et que par conséquent il y a lieu de la remplacer, décide à l'unanimité d'approuver le devis supplémentaire relatif à la reconstruction du pont OA201 sur l'Eisch dans le cadre du réaménagement de la Rue Grande-Duchesse Charlotte à Mersch au montant total de 190.000,00 € TTC.

### ***Modification du budget extraordinaire de 2024***

Le conseil communal décide d'augmenter le crédit inscrit à l'article 4/624/221313/10003 et portant

l'intitulé « Réaménagement de la Rue Grande-Duchesse Charlotte à Mersch » de 250.000,00 € pour le porter au montant total de 500.000,00 €.

### **Approbation de déclarations de recette**

Le conseil communal approuve à l'unanimité

- a) les déclarations de recette de l'exercice 2023 pour un montant total de **19.938.884,29 €**
- b) les déclarations de recette de l'exercice 2024 pour un montant total de **5.141.341,58 €**

### **État des restants à recouvrer de l'exercice 2023**

Le conseil communal décide à l'unanimité :

a) d'admettre au service ordinaire de l'exercice 2023 :

en reprises provisoires	246.529,72 €
en décharges	6.144,44 €
total	<u>252.674,16 €</u>

b) d'admettre au service extraordinaire de l'exercice 2023 ;

en reprises provisoires	144.373,50 €
en décharges	0,00 €
total	<u>144.373,50 €</u>

### **Fixation des taux de l'impôt foncier pour 2025**

Le conseil communal décide à l'unanimité de fixer pour l'exercice 2024 les taux des impôts fonciers comme suit :

A	propriétés agricoles :	400 % ;
B1	constructions industrielles et commerciales :	600 % ;
B2	constructions à usage mixte :	400 % ;
B3	constructions à autres usages :	200 % ;
B4	maisons unifamiliales, de rapport :	200 % ;
B5	immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation :	400 % ;
B6	terrains à bâtir à des fins d'habitations :	400 %.

### **Fixation du taux de l'impôt commercial pour 2025**

Le conseil communal décide à l'unanimité de fixer le taux multiplicateur en vigueur en matière d'impôt commercial pour l'année fiscale 2025 à 300%.

### **Fixation du prix de vente du livre intitulé « Die Feuerwehr der Gemeinde Mersch »**

Le conseil communal décide à l'unanimité d'ajouter l'article ci-après au règlement-taxé communal

## Chapitre 1390: Recettes diverses

A): Vente de livres et brochures:

- Die Feuerwehr der Gemeinde Mersch: 25 €

### **Demandes de subsides**

Le conseil communal décide d'accorder un subside de 1.760 € au *KlammKlub Uelzechtdall* comme participation aux frais de location du hall omnisports du Lycée Ermesinde à Mersch.

### **Statuts d'une association**

Le conseil communal prend connaissance des statuts présentés par l'association "LetzAsobo a.s.b.l." avec siège social à Reckange.

### **Contrats, conventions et actes**

Le conseil communal approuve à l'unanimité :

- l'acte notarié de vente du 16 mai 2024, par lequel la société à responsabilité limitée NAAF Properties S.à r.l. vend à la commune de Mersch l'immeuble, avec toutes appartenances et dépendances, sis à L-7535 Mersch, 11 et 11A, Rue de la Gare, place (occupée) bâtiment à usage mixte, contenant 13 ares 12 centiares au prix total de 3.950.000,00 €
- l'acte notarié de vente du 16 mai 2024 par lequel Monsieur Pierre Henri Etscheid, Madame Marie Paule Catherine Etscheid et Madame Laurence Marie Etscheid cèdent à la commune une parcelle de terrain sise à Moesdorf au lieudit «Auf dem Kachenberg», place voirie, contenant 48 centiares moyennant un prix total de 336 € → utilité publique : aménagement d'infrastructures publiques ;
- acte notarié d'échange du 16 mai 2024 entre la dame Maria Josée ELTZ et la Commune de Mersch → La dame Eltz cède à la commune des parcelles de terrain sises à Schoenfels, contenant 0,81 are / La commune cède à la dame Eltz des parcelles de terrain sises à Schoenfels, contenant 1,32 are, moyennant une soulte au profit de la commune de 357 € → utilité publique: l'extension du bâtiment dit "ancienne école" à Schoenfels
- l'acte notarié de vente du 16 mai 2024 par lequel Monsieur Edmond Nicolas Damgé et Madame Jeanne Anne Paulette Kettel cèdent à la commune une parcelle de terrain avec toutes appartenances et dépendances sise à Moesdorf au lieudit « Im Hoisenberg », pré, contenant 8 ares moyennant un prix total de 5.000 € → utilité publique: construction d'un chemin piétonnier et renaturation de l'Alzette ;
- l'acte notarié de vente du 16 mai 2024 par lequel Madame Odette Hoffmann, Monsieur Gaston Auguste Albert Wiesener, Madame Josette Wiesener, Madame Margot Wiesener, Monsieur Gilbert Jean Pierre Arendt, Monsieur Christian Arendt et Monsieur Alain Arendt cèdent à la commune une parcelle de terrain inscrite au cadastre de la commune de Mersch, section H de Schoenfels, au lieudit « Bei der Klaus », bois, contenant 41 ares 80 centiares, moyennant le prix total de 8.000,00 € → utilité publique : aménagement d'infrastructures publiques respectivement maintien et protection d'un biotope existant ;
- le contrat de bail du 16 mai 2024 par lequel la commune loue à la société anonyme Association N. Arend & C. Fischbach S.A. un immeuble meublé avec place et toutes appartenances et dépendances sis à L-7535 Mersch, 11, Rue de la Gare, moyennant une redevance mensuelle de 15.000,00 € ;
- la convention entre la commune et la société Seventyseven S.à r.l. de Luxembourg laquelle

s'engage de réaliser, à ses seuls frais, tous les travaux de voirie et d'équipements publics et démarches rendant viable le projet comprenant des fonds inscrits au cadastre de la commune de Mersch, section D de Beringen, au lieu-dit « Rue Wenzel » pour élargir la Rue Wenzel et aménager un trottoir ;

- la concession funéraire au profit de la dame Christine Johnson veuve Kearey de Reckange concernant une tombe sise au cimetière de Mersch ;
- la concession funéraire au profit du sieur William Baum de Beringen concernant une cave urnes sise au cimetière de Mersch.

### **Circulation**

Confirmation de règlements de circulation temporaires.

### **Communications du collège des bourgmestre et échevins et questions des conseillers**